REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Gers

EXTRAIT DU REGISTRE

N°2026-013

Des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres votants : 15

Séance du 2 avril 2026

Date de la convocation :
27/03/2026
Date d'affichage de la convocation :
27/03/2026

L'an deux mil vingt-six le 2 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par Madame BUSIPELLI-BEYRIES Virginie, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents: Mesdames et Messieurs : BUSIPELLI-BEYRIES, BATMALE, BEAUVIVRE, BELOTTI, BISSUEL, BOUDÉ, CASTAY, FARGUES, JOUSSEINS, LACOUR, LAGARDE, MUR, NAVE, SAINT-MARTIN, TÉCHENÉ.
Absents excusés: Messieurs BEYRIES, BIANCHI, DALL'AVA, FABE.

Objet de la délibération :
LOCATION RESTAURANT DU LAC - SAISON 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE de mettre en location le restaurant du lac pour l'année 2026, aux conditions suivantes :**
  - *** loyer mensuel : 450 €uros**
  - *** caution : 450 €uros (1 mois de loyer)**
  - *Les charges d'eau, d'assainissement, d'électricité, de gaz et de téléphone sont à la charge du preneur.*
- **AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

CASTELNAU D'AUZAN le 7 avril 2026
La Maire,
V. BUSIPELLI-BEYRIES